

## Acquisition au comptant

- Imprimé de demande de l'aide frontale Original ;
- Contrat de vente définitif original (cachet original du notaire sur toutes les pages) ;
- Certificat de propriété au nom du demandeur imprimé recto verso en couleur ;
- Copie certifiée conforme de la CNI ;
- Certificat de présence au corps mentionnant le grade ou Carte de la FHII pour les OSAMAC et attestation de pension ou attestation d'emploi et de salaire pour le personnel civil portant la mention "Ce salaire est éligible à l'Aide Frontal" ;
- Attestation de non-imposition ou d'imposition dans le ressort du Royaume ;
- Spécimen de chèque ou attestation de RIB Original ;
- Déclaration sur l'honneur signée et légalisée (en cas d'acquisition d'un lot de terrain).

### **En cas d'association avec le conjoint :**

- Copie certifiée conforme de l'acte de mariage ;
- Copie certifiée conforme de la CNI du conjoint.

### **En cas d'association avec l'enfant :**

- Acte de naissance de l'enfant ;
- Copie certifiée conforme de la CNI de l'enfant.

### **En cas d'association avec le conjoint militaire ou l'enfant militaire :**

- Demande de renonciation à l'aide frontale signée et légalisée.